



UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS Chambre fribourgeoise d'agriculture

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	3
LE MOT DU DIRECTEUR	3
L'ANNEE AGRICOLE 2016 EN CHIFFRES	4
DEFENSE PROFESSIONNELLE	6
SERVICES	9
GERANCES	13
COMMISSIONS DE L'UPF	16
MEMBRES D'HONNEUR DE L'UPF	18
DELEGUES DE L'UPF A L'ASSEMBLEE DE L'USP	18
COMITE CANTONAL ET COMITE DIRECTEUR DE L'UPF	19

IMPRESSUM

Editeur: Union des Paysans Fribourgeois, Rte de Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot, Tél. 026 467 30 00, Fax 026 467 30 01, info@upf-fbv.ch, www.agri-fribourg.ch. Collaboration: Beat Andrey (BA), Pierre-Alain Bapst (PAB), Monika Bineau (MB), Jocelyne Cotting (JC), Fritz Glauser (FG), Christophe Goumaz (CG), René Kolly (RK), Martine Kurzo (MK), Frédéric Ménétrey (FM), Nicole Neuhaus (NN), André Remy (AR). Conception graphique et mise en page: Administration UPF. Traduction: Trait d'Union, Administration UPF. Photos: Chambre fribourgeoise d'agriculture (FM). Impression: Imprimerie St-Paul, Bd de Pérolles 42, 1705 Fribourg (papier blanchi sans chlore). Novembre 2017.





LE MOT DU ...

... PRESIDENT

La joie était grande le 24 septembre dernier. La sécurité alimentaire sera inscrite dans la Constitution. Un travail colossal a été réalisé avec la récolte de signatures, les débats et la campagne. Et l'excellent résultat du vote nous le confirme: cela en a valu la peine. Un grand merci à tous pour le soutien et le travail accompli! Le peuple a dit «oui» à l'initiative, et c'est là un signal positif, fort et clair en faveur de l'agriculture.

Les conditions sont ainsi excellentes pour aborder le prochain dossier politique: les discussions sur la Politique agricole (PA) 22+. Comme à chaque annonce d'une importante révision de la loi sur l'agriculture, les demandes et les exigences à l'égard des paysans arrivent de toutes parts.

Nous n'avons pas besoin d'une PA mise sens dessus dessous. Non! Nous avons besoin d'une PA qui permette aux paysans de produire. Il ne s'agit pas de remettre en question les efforts actuels pour une agriculture durable, mais cet objectif pourrait être atteint avec une moindre charge administrative. Il faut renoncer aux mesures inutiles, qui se révèlent au final totalement inefficaces et laissent filer l'argent dans les mains de technocrates du paysage. De tels programmes doivent être évités dans la nouvelle PA 22+, qui doit remettre au centre la famille paysanne et son avenir. Pour cela, nous avons besoin de maintenir la protection à la frontière, d'abaisser les coûts et d'une juste répartition de la valeur ajoutée. Les produits et le travail suisses ont droit à un prix suisse.

Les citoyens se sont prononcés en faveur d'un approvisionnement en denrées alimentaires indigènes. La future politique agricole doit respecter cette volonté. Une simplification est nécessaire et permettra de justifier la continuité, de réduire les charges administratives et d'encourager la responsabilité individuelle. Ici aussi, il s'agit de développement durable, c'est-à-dire de rentabilité, de respect de l'environnement et de mesures supportables socialement. L'exploitation familiale est la meilleure garante d'une production durable de denrées alimentaires!

... DIRECTEUR

Face aux demandes d'améliorations plus que nécessaires des revenus paysans, la défense professionnelle s'oppose depuis plusieurs décennies aux trop nombreuses velléités de libéralisations de la Confédération suisse. A juste titre, ces tentatives sont systématiquement refusées par les milieux agricoles. Poussée par les négociations du tristement célèbre acronyme GATT, pour General Agreement on Tariffs and Trade, ou en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC), une tempête de libéralisme a soufflé dans le monde dès les années 80. L'un des derniers cycles de négociations, l'Uruguay Round, a abouti en 1994 à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fortement touchée par cette violente libéralisation, le secteur agricole encaisse depuis coup après coup, année après année. Depuis plusieurs décennies, les luttes contre la péjoration des résultats économiques des agriculteurs opposant organisations de défense professionnelle agricole et Confédération sont devenues une triste tradition.

Les premières ouvertures des frontières et libéralisations voulues par la Confédération à peine mises en place, le Conseil fédéral persiste et signe. Cette année encore, des propositions d'ouvertures inadmissibles ont voulu être intégrées au mandat de négociation que le Conseil fédéral préparait pour la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC fin 2018 à Buenos Aires. A jouer trop souvent au bon élève de la classe à l'OMC, l'agriculture suisse se voit affaiblie et sacrifiée.

En termes de production agricole, la durabilité doit aussi intégrer les aspects économiques et sociaux de la condition paysanne. Toute diminution de soutien ne peut pas être une justification visant à faire passer des réformes affaiblissant année après année la paysannerie suisse. Le sol, principal facteur de production de l'agriculture, ne peut être déplacé à bien plaire. Le secteur primaire ne peut répondre aux mêmes règles économiques ultralibérales comme d'autres secteurs. Le Conseil fédéral devrait plus souvent s'en souvenir.

UPF 3 EBV

L'ANNEE AGRICOLE 2016 EN CHIFFRES

Un temps instable a marqué l'année agricole 2016. Le printemps a été trop frais et trop humide, la fin de l'été trop chaude et trop sèche. Ces conditions ont eu des répercussions négatives sur les récoltes. Les faibles prix du lait se sont ressentis sur la production animale avec la chute de l'offre de bétail. La pression des prix a été particulièrement forte pour les engraisseurs de veaux et les producteurs de lait. Après avoir connu le deuxième hiver le plus chaud depuis les premières mesures en 1864, le mois d'avril a été instable, à des températures presque estivales ont succédé des chutes de neige, même à basse altitude, et des nuits de gel vers la fin du mois. En raison du froid et de l'humidité, l'inalpe a été retardée de dix jours. Les alpages n'ont pas été épargnés par le temps humide au printemps et jusqu'en début d'été. La fenaison a été en partie retardée en plaine mais aussi et surtout en altitude. Les quantités de céréales ont été plus basses que ces dernières années, mais les teneurs en protéines étaient élevées et ont dépassé la moyenne des cinq dernières années. Les poids en hectolitres étaient en revanche nettement plus faibles qu'il y a un an. Les rendements de colza ont été en moyenne inférieurs à ceux de l'année précédente. De ce fait, une partie des stocks de colza restants de l'année 2014 a été écoulée, permettant de couvrir les besoins des huileries. Après avoir reculé en 2015, les prix du colza à la production sont légèrement remontés. Les conditions météorologiques extrêmes ont eu des répercussions quantitatives et qualitatives sur la récolte de pommes de terre. Comparé aux cinq années précédentes, qui ont compté deux récoltes modestes, les rendements étaient inférieurs de 23 % par rapport à la moyenne. Après la petite récolte de 2015, la récolte de 2016 n'a pas davantage permis de remplir les silos de sucre. Les quantités récoltées ont de nouveau chuté sous la moyenne. Contrairement à 2015, les teneurs en sucre ont également été faibles. Au cours de l'été, les viticulteurs ont dû veiller au grain avec ténacité en raison de la forte pression de mildiou et d'oïdium. La récolte était qualitativement excellente et plus importante que ces trois dernières années.

La vague de froid survenue en mai a touché certaines cultures maraîchères, entraînant des pertes et des retards. En raison de la météo, les quantités récoltées en été ont été globalement très faibles. La drosophile a causé d'importants dommages sur les cerises. La récolte des pommes a relativement bien couvert les besoins, tandis que celle des poires était légèrement sous la moyenne. Le bétail laitier a diminué en raison de la faiblesse persistante des prix du lait. Le bétail de transformation était recherché toute l'année. Durant les neuf premiers mois de l'année, la production de viande de porc a diminué d'environ 1 % par rapport à la même période en 2015. Comme le marché était bien approvisionné, il n'a pas fallu autoriser d'importations. La part de produits indigènes a ainsi atteint 60 % de la consommation globale pour les oeufs et 55 % pour les poulets. La bonne coordination qui règne entre les acteurs de la production et de la commercialisation profite à tous. La hausse des livraisons de lait en début d'année a empêché les prix de remonter et ce dans un contexte toujours difficile sur le marché international. Le prix indicatif du lait A par kilo est passé de 68 à 65 centimes à partir d'avril 2016. Quant aux prix indicatifs du lait B et C, ils étaient inférieurs à ceux de 2015. D'après les estimations de l'Office fédéral de la statistique, la valeur de la production agricole s'est élevée en 2016 à 10,285 mrd de francs, soit 0,71 % de plus que l'année précédente. La part due à la production animale est de presque 50 % et celle de la production végétale d'un peu moins de 40 %. Le solde, environ 10 %, est constitué par les services agricoles et les activités accessoires non agricoles. Le bilan des cultures pour l'année 2016 est contrasté. Les grandes cultures ont été mises à mal par les conditions météorologiques défavorables. Les cultures spéciales ont en revanche présenté de meilleurs résultats, si bien que la valeur de la production végétale a été meilleure de 0,2 % qu'en 2015. Les marchés du bétail de boucherie ont progressé, le secteur du lait a continué à subir la crise internationale du lait. La valeur totale de la production animale a augmenté de 1,5 % par rapport à 2015.



L'ANNEE AGRICOLE 2016 EN CHIFFRES

Valeur de la production agricole

Les estimations étant trop optimistes, les chiffres de la valeur de la production agricole annoncés en 2016 ont été revus à la baisse par l'Office fédéral de la statistique (figure 1; 717,9 mio de francs, -1,98 %). En 2017, malgré une année agricole finalement assez favorable, la valeur de la production provisoire des exploitations fribourgeoises n'a que peu évolué à la hausse (734,5 mio de francs, +2,31 %). La qualité des récoltes d'automne et l'évolution de certains marchés comme celui du lait de centrale ou de la production porcine peuvent encore faire évoluer les données 2017.

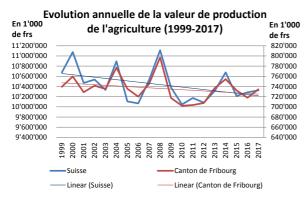


Figure 1: Valeur de production agricole en Suisse et dans le canton de Fribourg

Le cap de 800 mio de francs atteint en 2008 semble bien éloigné. Si l'on considère seulement les effets de la production laitière, c'est pourtant bien à ce niveau minimum que devrait se situer la valeur de la production agricole de nos exploitations fribourgeoises.

Depuis plusieurs années, elle se situe à un niveau relativement bas, dans une fourchette oscillant annuellement entre 700 mio de francs et 750 mio de francs. Malgré la volonté prononcée année après année par la Confédération de vouloir améliorer la situation, les adaptations de la politique agricole de ces dernières décennies n'ont, dans les faits, pas permis une amélioration réelle pour nos exploitations agricoles. Une tendance négative à la baisse assez inquiétante se

poursuit malheureusement depuis les années 2000. On n'ose pas imaginer ce que serait la situation des exploitations agricoles sans les batailles incessantes menées par les divers acteurs de la défense professionnelle. Malgré les revendications des familles paysannes, et les preuves concrètes négatives du développement pour la branche, la Confédération tente année après année de fragiliser les conditions de production et de mettre une pression très forte et négative, tant financière que sociale, sur les familles paysannes.

Evolution du nombre d'exploitations

Une diminution de 1,5 % des exploitations dans le canton (tabelle 1) a été constatée en 2016. Elle est un peu supérieure en Suisse (tabelle 2, -1,8 %). Fin 2016, 2'866 exploitations agricoles ont été comptabilisées dans le canton. La Suisse comptait 52'263 exploitations.

Evolution du nombre d'exploitations dans le canton de Fribourg

Année	2000	2014	2015	2016
Exploitations	3'804	2'937	2'910	2'866
Evolution		-36	-27	-44
annuelle		-1.2%	-0.9%	-1.5%

Tabelle 1: Les exploitations agricoles fribourgeoises

Cette évolution correspond à l'évolution structurelle constatée depuis des décennies. En général, elle est un peu plus élevée que celle constatée dans le canton de Fribourg.

Evolution du nombre d'exploitations en Suisse

Année	2000	2014	2015	2016
Exploitations	70'537	54'406	53'232	52'263
Evolution		-1'161	-814	-969
annuelle		-2.1%	-1.5%	-1.8%

Tabelle 2: Les exploitations agricoles suisses (FM) •

Sources: Office fédéral de la statistique / Union Suisse des Paysans-Agristat



DEFENSE PROFESSIONNELLE

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.

Sécurité alimentaire

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a très largement accepté à 78,7 %, avec 46 % de participation, la votation sur l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire. Le peuple fribourgeois l'a même accepté à 85,2 %. L'approbation inespérée de cet arrêté, contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», est un grand succès pour la paysannerie suisse. Ce projet, initié en 2013, a connu un premier grand succès en faisant le plein de signatures en 2014. Cette victoire d'étape sera déterminante pour les discussions à venir au sujet de la future politique agricole de 2022. Nous vous remercions toutes et tous chaleureusement pour votre investissement, de la campagne de récolte de signatures à la votation, ainsi que pour les magnifiques présentations de paille au bord des routes. Ce fut un engagement déterminant pour le futur des familles paysannes de notre pays, ainsi que pour le secteur agro-alimentaire. (FM)

Révision du plan directeur cantonal

Le projet du plan directeur cantonal a été mis en consultation début novembre 2017. L'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) implique une révision du plan directeur. Le décret du Conseil d'Etat du 2 février 2016 fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire constituait la première étape de la révision du plan directeur cantonal. Avec la mise en consultation, les éléments fondamentaux du plan directeur sont rendus publics afin de mener une large consultation. Les principes essentiels sont le renforcement de l'utilisation mesurée du sol et la construction prioritaire des terrains déjà légalisés avant toute extension des zones à bâtir par les communes. Si les principes d'application fondamentaux de la LAT vont dans le sens de la volonté des milieux de l'agriculture, de très nombreuses adaptations de la pratique de l'aménagement du territoire nécessiteront un examen précis des influences à prévoir pour les exploitations agricoles. Acteur incontournable du territoire, l'agriculture est fortement concernée par les changements prévus au plan

directeur cantonal. Ces adaptations ne vont pas toutes dans un sens favorable à l'agriculture. L'UPF a mis en place un groupe de travail interne afin de mener au mieux cette analyse en vue de prendre position sur cette vaste et importante consultation début 2018. L'approbation du plan directeur cantonal du Conseil fédéral reste planifiée par le canton pour le premier semestre 2019. (FM)

Révision de la loi sur les forêts

En été a débuté la mise en consultation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles. Un des changements fondamental proposé concernant l'agriculture est la détermination de limites forestières statiques hors de la zone à bâtir. Le but est de définir une limite claire pour la forêt afin d'éviter son expansion en abandonnant le caractère dynamique des limites forestières hors zones constructibles. Pour ce faire, les cantons doivent désigner les zones dans lesquelles la croissance de la forêt est indésirable. Cette consultation est liée à celle du plan directeur cantonal puisque les principes de la délimitation de la forêt doivent être intégrés au plan directeur cantonal. Ce sujet est traité au sein d'un groupe interne de l'UPF. Au cours des prochaines années, les agriculteurs devront être très attentifs quant aux discussions qui auront lieu dans la fixation des limites forestières limitrophes aux surfaces agricoles utiles et aux zones d'estivage. (FM)

Dégâts aux cultures par la faune

Les dégâts causés à l'agriculture par la faune, en particulier par les sangliers, sont unanimement constatés en augmentation ces dernières années. Après de très longues années de discussions, de négociations, de visions locales et d'interventions au Grand Conseil concernant l'indemnisation et la prévention des dégâts, une Directive, pouvant être soutenue par l'UPF, devrait être validée prochainement par le Service des forêts et de la faune. Il reste cependant très important d'annoncer tous dégâts causés par la faune aux garde-faunes, que ce soit aux cultures ou sur les alpages. (FM)



DEFENSE PROFESSIONNELLE

Promotion de l'agriculture

En 2017, le soutien de la promotion de l'agriculture s'est réalisé par deux projets de communication. Premièrement, pour les 120 ans de la Société fribourgeoise d'économie alpestre (SFEA) par le financement d'un projet cantonal complémentaire cofinancé par l'UPF. Le soutien à ce projet a été obtenu par la Chambre fribourgeoise d'agriculture et a été cofinancé par l'Union Suisse des Paysans et la Confédération suisse. Le deuxième projet est celui de la ferme de l'Avent à Fribourg, une activité mise en place durant le mois de décembre et intégrée au village de l'Avent aux Grand-Places. Ces deux projets ont pour but essentiel de resserrer les liens entre agriculture et société en présentant les aspects multiples de l'agriculture fribourgeoise sous diverses facettes.

Les festivités sur l'alpage de Vounetz ont permis d'accueillir un très large public au cours de deux jours de manifestation. Après les festivités du 120e anniversaire de la SFEA durant le vendredi, la fête sur l'alpage ciblant le grand public et les touristes a été l'occasion pour les nombreux visiteurs de vivre de près le travail et la vie des familles à l'alpage, notamment avec les démonstrations de fabrication de fromage.

La promotion se complétait par un marché organisé sur place ainsi qu'avec la délicieuse restauration proposée par la société à base de produits issus des alpages fribourgeois. Montrer la valorisation des produits d'alpage avait pour objectif de faire découvrir la richesse culinaire des produits alpestres et le savoir-faire des fabricants d'alpage de notre canton. Au côté du Gruyère AOP d'alpage et du Vacherin Fribourgeois AOP d'alpage, produits phares de nos montagnes, des découvertes de produits de très grande qualité ont été proposés, plus particulièrement avec la promotion concrète des produits d'alpages sous la forme d'un concours qui a remporté un vif succès, puisque plus de 100 produits ont été présentés aux jurys. (FM)

Brunch du 1er août 2017

Pour l'agriculture suisse, l'organisation du brunch du 1er août est une occasion unique de communiquer sur les activités de l'agriculture et la production de denrées alimentaires saines de qualité pour nos concitoyens. Sortir de la ville pour vivre l'expérience d'un brunch à la ferme reste une expérience qui sort de l'ordinaire. Profiter de l'air de la campagne et savourer d'excellents produits du terroir est toujours, 25 ans après sa fondation, une activité très demandée et recherchée le jour de la fête nationale.

Pour l'édition du 25e anniversaire, 13 exploitations ont organisé de magnifiques et délicieux brunchs du 1er août dans le canton de Fribourg. L'UPF remercie très chaleureusement ces 13 familles d'agriculteurs ayant participé à l'organisation du brunch pour leur investissement dans cette tâche importante pour l'image de l'agriculture fribourgeoise.

Cette année, les exploitations suivantes ont organisé le brunch dans le canton de Fribourg:

- Fam. Michel Bapst, Vuisternens-en-Ogoz
- Fam. Isabelle et Bertrand Barras, Romanens
- M. Moritz Boschung, Alpage Stoss, Plaffeien
- Fam. Anita et David Dévaud, Bouloz
- Fam. Jannine et Otto Buchs, Alpage Oberer Euschels, Jaun
- Fam. Fouzia et Pierre-Yves Ducry, Dompierre
- M. Bertrand Jacquaz, Ecuvillens
- Fam. Claude Magnin, Cottens
- Fam. Jérémie Glannaz, Farvagny
- Fam. Hubert Oberson, Montagny-les-Monts
- Pflegeheim Jeuss, M. Pierre Aufranc, Jeuss
- Fam. Alexandra et Frédéric Pugin, Alpage de Rathvel, Châtel-St-Denis
- Fam. Anni et Alfons Raemy, Alpage Seeweid, Schwarzsee

Les exploitations intéressées à organiser le brunch en 2018 peuvent contacter la Chambre fribourgeoise d'agriculture ou s'inscrire auprès de l'Union Suisse des Paysans sur le site www.brunch.ch. (FM) •



Les agriculteurs de l'Agrogaz, Le Mouret



M. Matthias Zbinden, Plaffeien



MM. D. Droux, S. Dumas, S. Dénervaud & P. Python, Mézières



Famille Vincent Maudonnet, Bossonnens



M. Daniel Spahr, St-Aubin



Famille Christian Ducotterd, Grolley



Famille Adrian Brügger, Düdingen



Ferme de la Tine, Albeuve



M. Herren-Rutschi Rudolf, Lurtigen



M. Michel Guex, Matran



MM. Frédéric Javet & Yves Gaillet, Sugiez



Cauma La Tour-de-Trême



SERVICES - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL



Famille Michaël Glauser, Estavayer-le-Lac



Famille Michel Savoy, Attalens



M. Etienne Pittet, Romont



Famille Daniel Deillon & Lucie Gavin, Vuarmarens



Famille Vincent Maudonnet, Bossonnens (à Semsales)

Biodiversité en zone d'estivage

Depuis son lancement en 2014, au début de la nouvelle politique agricole, la très forte demande émanant des exploitations d'estivage a peu à peu diminué. Aujourd'hui, plus de 2/3 des exploitations d'estivage ont déjà demandé ou réalisé une évaluation de leur surface d'estivage à la Chambre fribourgeoise d'agriculture (CFA) ou à un autre bureau. La qualité de la biodiversité rencontrée sur la majorité des alpages souligne bien la valeur du travail, excellent et respectueux, des teneurs d'alpages dans l'exploitation de nos montagnes. Les exploitations n'ayant pas encore effectué de relevé de la qualité de la biodiversité sur leur alpage peuvent toujours s'annoncer auprès de la CFA.

Réseaux écologiques

Le service offert par la Chambre fribourgeoise d'agriculture depuis 2013 pour la création et le suivi de réseaux écologiques s'est très bien développé ces dernières années. Grâce à notre engagement, et malgré l'opposition concertée de plusieurs bureaux privés ayant allégrement profité à bon compte du système par le passé, des adaptations importantes de tarifs ont souvent été obtenues. Notre investissement dans ce secteur a été profitable à l'ensemble des exploitations du canton. Aujourd'hui, 11 associations et près de 400 exploitations agricoles membres de réseaux écologiques collaborent étroitement avec l'UPF.

Qualité du paysage

Les 3 projets réalisés et/ou suivis en 2014 par la Chambre fribourgeoise d'agriculture se sont bien développés et atteignent tous une bonne participation (Broye 82 %, Gruyère-Veveyse 74,4 %, Glâne-Sarine-Lac 78,8 % et Singine-Lac 75,5 %, canton SAU 77,2 %, estivage 92,5 %). Comme annoncé par le Service de l'agriculture, les premiers contrôles ont été réalisés au cours de 2017. Le montant total versé aux agriculteurs fribourgeois pour cette contribution est de 12,26 mio de francs, dont 1,2 mio de francs pour la part cantonale (10 %). Pour Fribourg, le montant fédéral maximum de 11 mio de francs (Fr. 120.-- par ha SAU et Fr. 80.-- par PN) est atteint. (FM) •



SERVICES - ASSURANCES

Conseils pour exploitations agricoles

Les assurances représentent un poste important des charges pour les exploitations agricoles. Entre assurances obligatoires ou facultatives, que ce soit pour les assurances choses ou les assurances de personnes, les possibilités d'optimisation et d'adaptation sont souvent importantes.

En moyenne, une exploitation agricole dépense plus de Fr. 30'000.-- par année pour ses assurances et la prévoyance professionnelle et privée. Un conseil compétent et spécifique à l'agriculture est particulièrement important. Avec notre service de conseils UPF Assurances, en se penchant sur votre portefeuille assurances, vous pouvez éviter des lacunes ou un cumul d'assurances et ainsi réaliser des économies souvent plus que substantielles.

Pour un bon conseil en assurance agricole, il faut bien connaître les assurances et l'agriculture. Nos conseillers connaissent parfaitement la situation et les besoins des familles paysannes. Nos produits d'assurances ont été spécifiquement conçus pour les besoins de l'agriculture, par des spécialistes en assurances ayant une grande expérience du secteur agricole. Ces avantages font la différence, car s'il est important de s'assurer, cela peut aussi coûter cher et se révéler complexe. D'où l'importance, pour les familles paysannes, de pouvoir compter sur un soutien compétent, soutien qu'offre gratuitement et sans engagement la Chambre fribourgeoise d'agriculture depuis de très nombreuses années. Avec un conseil adapté, vous évitez des lacunes et cumuls d'assurances inutiles.

De nos jours, parmi les assurances les plus importantes pour une exploitation agricole figurent au premier plan les assurances pour indemnités

agrisano

journalières, couverture désormais nécessaire pour un agriculteur indépendant.

Bien se protéger en cas d'incapacité de travail à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité est aujourd'hui essentiel et incontournable. Le poids des charges de travail et financières pesant sur les épaules des agriculteurs et agricultrices étant toujours plus important, être bien assuré en cas de problème de santé est souvent déterminant pour assurer la continuité du fonctionnement de l'entreprise agricole lors d'une incapacité temporaire de travail.

Bien planifier sa prévoyance est également important, et ce tant pour préparer avec sérénité une remise ou une reprise d'exploitation que sa retraite. Cela est évidemment aussi valable pour l'exploitant que pour les membres de la famille actifs sur l'exploitation. Tous peuvent s'assurer contre les risques décès, invalidité et prévoyance vieillesse, tout en économisant des impôts.

En cas d'invalidité, en complément de l'assurance invalidité, un plan de prévoyance facultatif permet de garantir le maintien du niveau de vie antérieur. Le développement d'une exploitation agricole prospère constitue un élément important pour s'assurer une bonne retraite en complément de l'AVS. Selon les moyens financiers disponibles, la constitution d'une épargne vieillesse représente une option judicieuse et permet également de bénéficier d'avantages fiscaux.

Les assurances choses ne doivent pas être négligées dans un portefeuille d'assurances agricoles. A la signature d'un contrat dans le domaine des assurances de choses et de patrimoine, les détails des couvertures sont déterminants pour la prise en charge des dégâts lors d'un sinistre. C'est bien souvent dans les détails des contrats que se cachent les éventuels problèmes.

Que ce soit pour les machines, le bétail, le ménage ou les risques de perte d'exploitation liés à un sinistre, un conseil neutre permet de sécuriser ses activités agricoles et de disposer des couvertures d'assurances adaptées à chaque besoin. (FM) •



SERVICES - COMPTABILITE AGRICOLE

AGRO Fiduciaire / Treuhand Fribourg

Marche des affaires

Durant l'exercice écoulé, la comptabilité de 400 clients a été effectuée et 290 déclarations d'impôts ont été déposées. En font aussi partie les comptes immobiliers de propriétaires actifs au sein de communautés de générations ou d'exploitation. Nous conseillons de tenir une comptabilité pour les comptes immobiliers, ce qui facilite la saisie des revenus locatifs et de l'ensemble des coûts des bâtiments et intérêts dus. Les investissements peuvent être comptabilisés en détail et on garde une vue d'ensemble de l'évolution des dettes. Dans tous les cas, ce travail supplémentaire en vaut la peine.

Formation continue des collaborateurs

En septembre et novembre 2016, tous les collaborateurs ont suivi les cours de perfectionnement pour agent fiduciaire organisés par Agridea et l'Association fiduciaire agricole suisse (fidagri). Le thème traité était le droit d'habitation en cas de cessation d'exploitation. On pratique généralement le droit d'habitation gratuit ou le droit d'habitation dont le montant en capital est calculé sur la base de l'espérance de vie. Les deux formes doivent être inscrites au registre foncier. A cela s'ajoute le contrat de location, dont l'inscription au registre foncier est facultative. Les autres thématiques étaient les responsabilités de l'agent fiduciaire, mettant en lumière par des exemples les conséquences de justificatifs établis de manière erronée et ayant donné lieu à des sanctions judiciaires. On offre également des conseils aux exploitations en situation difficile et une aide pour établir correctement les certificats de salaire des employés. En décembre, les collaborateurs ont été informés des nouveautés fiscales lors d'une séance interne. Le personnel reste inchangé. Onze collaboratrices et collaborateurs travaillent à temps partiel pour l'entreprise et ses responsables.

Fiscalité agricole

En vertu de l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011 - dorénavant mis en application par l'administration fiscale cantonale - les gains réalisés sur la vente de terrains à bâtir sont adjoints à l'impôt sur le revenu ordinaire avec déduction préalable de l'AVS/AI. Toutes les ventes de terrains à bâtir ayant fait l'objet d'estimations fiscales provisoires sont maintenant imposées définitivement. Cette pratique fiscale concerne tous les agriculteurs qui vendent des terrains à bâtir. Cette situation découle du rejet par le Conseil des Etats, au printemps 2017, de la motion Leo Müller. Le Conseil des Etats n'a pas suivi la décision prise par le Conseil national en 2016.

Les agriculteurs qui veulent agrandir leur exploitation et acheter des terres agricoles, transformer ou reconstruire des bâtiments, ont la possibilité de faire valoir cela comme acquisition de remplacement. L'acquisition est comptabilisée au prix d'achat. Le gain issu de la vente de la parcelle de terrain à bâtir est ensuite déduit. Il en découle une cumulation des amortissements qui, en cas de cessation d'exploitation à la valeur de rendement en ligne directe, sont supprimés dans la plupart des cas. Si l'on prévoit la vente de terres et que l'on veut faire valoir l'acquisition de remplacement, il faut l'annoncer préalablement à l'administration fiscale et mettre le projet à exécution dans les deux ans.

Si une parcelle de terrain à bâtir est transmise à un enfant ou aux parents pour leur propre usage, la valeur vénale actuelle doit être estimée. Le gain est soumis à l'AVS/AI pour l'aliénateur et le reste est adjoint à l'impôt sur le revenu. Le taux d'imposition de l'impôt sur le revenu est fixé à 50 % seulement. La part qui n'a pas encore été imposée est due au moment où le bénéficiaire revend le bien immobilier. C'est un petit sucre accordé aux familles paysannes. Il n'y a pas d'autres rabais ou réductions d'impôts prévus dans ce domaine. (BA)

SERVICES - EXPERTISES ET TAXATIONS UPF

Société paysanne de cautionnement du canton de Friboura

Le montant des crédits cautionnés en 2016 par la Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg demeure élevé. Seize exploitations ont fait une demande de caution pour une somme totale de Fr. 2'481'000 .-- . Dans quatre cas, des aides initiales aux fermiers ont été garanties pour un montant total de Fr. 660'000.--; une caution de Fr. 100'000.-- a été accordée pour la reprise du capital d'un fermier sans aide initiale. Quatre bâtiments d'exploitation avec étable, un poulailler d'engraissement et l'agrandissement d'une halle d'entreposage pour légumes ont été cautionnés pour un montant total de Fr. 1'111'000.--. Dans deux cas, des crédits de Fr. 110'000.-- pour l'achat de terrains ont été garantis. Trois cautions totalisant Fr. 500'000 .-- ont été octroyées pour des crédits de construction et de rénovation d'habitation de l'exploitant.

Après déduction des douze cautions définitivement abandonnées, d'un montant résiduel de Fr. 361'340.--, et des remboursements ordinaires de Fr. 1'266'918.70 (sur lesquels Fr. 200'000.--n'ont jamais été utilisés), le montant total des cautions atteint Fr. 11'019'858.-- à fin 2016, soit Fr. 852'742.-- de plus qu'en 2015.

Le Conseil d'administration a siégé quatre fois l'an dernier pour traiter les affaires courantes. L'assemblée générale a eu lieu le 1er mai 2017 au Restaurant La Poularde, à Romont, dans le district de la Glâne.

Une demande de caution peut être déposée lorsque le financement d'un investissement ne peut pas être garanti par la propriété foncière. Il peut s'agir de l'aide initiale aux fermiers, dont l'exploitation ne fait pas partie de la propriété familiale, de crédits dépassant la charge maximale, ou d'investissements dans des bâtiments, que le fermier doit construire à ses propres frais. L'octroi d'un cautionnement est soumis à la remise d'une analyse de l'exploitation prouvant que l'investissement est supportable. (BA)

Expertises et taxations UPF

Durant l'année 2016, nous avons traité, comme à l'accoutumée, bon nombres de requêtes pour des charges maximales, des estimations de valeur de rendement ou des projets de transfert du patrimoine familial. La fiscalité est devenue très compliquée, ce qui exige toujours plus de compétences de la part de nos experts. La cessation d'activité et les impositions des bénéfices font beaucoup de soucis à nos agriculteurs, notamment pour ceux qui n'ont pas de «reprenant» en ligne directe.

Nous avons également suivi avec attention l'avancement du dossier relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation fiscale des cantons. Le retour sur les décisions du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011 n'a pas trouvé grâce auprès de nos parlementaires. Malgré cela, nous entretenons de bonnes relations avec le Service cantonal des contributions. Nous avons pu régler la majorité des cas de bénéfice issu d'immeubles désassujettis de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), par exemple terrains à bâtir, ferme, etc.

Nous assumons également un appui aux notaires pour les transferts de domaine et pour diverses transactions immobilières, plus précisément pour la fiscalité du dossier. Nous travaillons également en étroite collaboration avec le Service de l'agriculture (SAgri) et les instituts bancaires.

D'autre part, nous fournissons une multitude de renseignements par téléphone, ceci dans beaucoup de domaines tels que l'affermage de terres et domaines, les loyers divers, les valeurs des terrains ou des bâtiments ainsi que sur diverses questions posées.

En 2016, nous avons accueilli Jacques Pasquier au sein de notre service à qui de nombreuses tâches d'expertises sont confiées. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes certains qu'il trouvera de l'intérêt à défendre et soutenir nos agriculteurs.

Au terme de ce rapport, nous remercions celles et ceux qui œuvrent toute l'année pour notre service. (AR)



GERANCES

Service d'entraide et de dépannage en agriculture (SECADA)

L'année 2016 a été plutôt difficile, car beaucoup de demandes ne cadraient pas avec la disponibilité des dépanneurs. Plusieurs jeunes motivés et qualifiés se sont inscrits sur notre liste du personnel, mais faute de recevoir du travail, ils ont vite trouvé des emplois ailleurs.

Le SECADA a ainsi employé 23 salariés en 2016 et effectué un chiffre d'affaires de Fr. 151'230.--. Une réserve pour une adaptation salariale a pu être créée dans le but de pouvoir offrir un salaire concurrentiel à nos employés durant ces prochaines années, sans avoir à augmenter les tarifs. Le comité directeur a ainsi décidé de porter le salaire horaire brut à Fr. 26.--, y compris vacances et jours fériés. Il s'avère désormais plus facile de recruter du personnel.

Louis Bapst d'Autafond, membre du comité depuis 1989 et président depuis 2008, a pris sa retraite bien méritée. Sa première mission de jeune dépanneur avait commencé 40 ans plus tôt, en mars 1977, à Broc. Deux autres personnes ont démissionné du comité: Gislaine Sansonnens de Forel et Heinz Niederhäuser de Saint-Ours. Pour les remplacer, l'assemblée générale du 27 avril 2017 a élu Sylvie Marmy de Forel, Jean-Daniel Rudaz de Schmitten et Philippe Bapst d'Ependes. Quant à la présidence, c'est Joël Marmy qui en assure désormais la fonction.

Les réservations sont traitées de lundi matin à jeudi midi au 026 467 30 22. De jeudi midi à dimanche soir, Martial Roulin assure désormais une permanence téléphonique au numéro 077 437 22 00. (MB)

Club des jeunes éleveurs fribourgeois

Présidé par Edouard Raboud de Grandvillard, ce club dynamique est rejoint chaque année par de nouveaux membres dès 12 ans, passionnés par l'élevage. Le comité de 13 membres organise depuis 28 ans la Junior Bulle Expo qui se développe d'année en année. Le comité a innové durant l'été 2016 en mettant en place une journée d'initiation. Cette manifestation a permis aux jeunes membres

du club de participer gratuitement à des ateliers leur permettant de s'améliorer et de placer toutes les chances de leur côté pour se rendre aux expositions avec leur animal.

Le club a également organisé, en collaboration avec l'équipe de l'Ecole Européenne des Jeunes Eleveurs, la 8e édition de l'Ecole Suisse des Jeunes Eleveurs. Cette formation se divise en 6 ateliers enseignés chacun spécifiquement par des professionnels venant du Canada et de l'Union européenne. Deux concours sont organisés et les 5 premiers du classement reçoivent la possibilité d'approfondir leurs connaissances au Canada. (MB)

Coopérative fribourgeoise des producteurs de fromages d'alpage

Le millésime 2016 a été marqué par un début de saison d'alpage très humide, froid et pluvieux pour finir dans de meilleures conditions climatiques. On reconnaît la capacité de nos fabricants d'alpage qui, par leur savoir-faire et leur travail professionnel, produisent un fromage d'excellence. La qualité était au rendez-vous, tant pour le Gruyère AOP d'alpage que pour le Vacherin Fribourgeois AOP d'alpage. Les Gruyères AOP d'alpage des caves de la Tzintre ont obtenu une moyenne pondérée de 19,03 points. En plus des magnifiques résultats pour l'ensemble de la production 2016, nous pouvons relever les excellents résultats aux deux concours auxquels nous avons participé: l'OLMA à St-Gall avec un 2e prix pour Nicolas Brodard, La Guignarde, un 3e prix pour Jacques Ruffieux, Tissiniva, un 4e prix pour Maurice Bapst, Vacheresse, un 7e prix pour Béat Piller, Vounetz et aux Swiss Cheese Awards qui ont eu lieu à la Vallée de Joux, un 2e prix pour Nicolas Remy, Les Groins. La coopérative a acheté 87'480 kg de Gruyère AOP d'alpage et 38'000 kg de Vacherin Fribourgeois AOP d'alpage. La production de Vacherin Fribourgeois AOP progresse toujours. Vu les perspectives du marché, on peut envisager l'année 2017 avec sérénité. Merci à tous les fabricants-producteurs et à leurs familles ainsi qu'à l'équipe de la cave, les principaux acteurs de notre succès. (RK)

GERANCES

Association pour la Promotion des Produits du Terroir du Pays de Fribourg

Le plaisir en bonne conscience

Dès mon plus jeune âge, j'ai grandi avec les produits de notre terroir. Que ce soit à la ferme, lors de mon apprentissage de fromager ou durant ma carrière professionnelle, j'ai toujours été convaincu qu'il fallait défendre et promouvoir le savoirfaire, la qualité et l'origine de nos produits du pays de Fribourg.

C'est avec enthousiasme, motivation et détermination que je souhaite apporter ma contribution à la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg.

«Glorifions la gourmandise, elle est l'apanage de l'intelligence de l'homme et également la démonstration de sa créativité puisqu'il s'évertue à faire de la cuisine un art à part entière». Cette citation de notre Président d'honneur, Monsieur Jean-Nicolas Philipona, résume parfaitement la direction à suivre.

Le nombre de consommateurs sensibles au contenu de leur assiette ne cesse d'augmenter. D'où provient ma nourriture? Est-elle saine? Quel impact a-t-elle sur l'environnement? Autant de questions qui montrent une évolution positive vers une consommation émotionnelle de la nourriture, en résumé «le plaisir en bonne conscience».

Face à ce changement de paradigme, beaucoup de défis attendent notre association. C'est ainsi de manière concertée et consensuelle que je souhaite définir avec vous les priorités et mener à bien les projets à venir.

Le dialogue et le travail d'équipe étant deux valeurs qui me sont chères, je ne manquerai pas de les faire miennes à l'occasion de nos futures rencontres et prochains échanges liés aux différentes activités de notre association.

Ensemble nous réussirons, je nous souhaite donc à tous, succès et satisfaction. (PAB)

Société fribourgeoise d'économie alpestre

Année du 120e anniversaire de la Société fribourgeoise d'économie alpestre (SFEA), cet évènement unique a demandé au comité de la SFEA un engagement soutenu tout au long de l'année. Pour le suivi des activités courantes de la société, le comité s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Les cours d'hiver organisés à Echarlens et Planfayon ont été l'occasion de transmettre des informations importantes avant le début de la saison d'alpage. En 2017, les sujets suivants ont été présentés: «Adaptations politique agricole 2018-2022», «Dommages non assurables: possibilités d'aides», «Cotisations à la Société suisse d'économie alpestre», «Produits phytosanitaires et engrais: Actualités 2017», «Adaptation du contrat d'engagement et de travail pour garde-génisses» et «Présentation des activités 2017 de la SFEA et divers». Les informations données lors de ces cours ont été très appréciées des très nombreux membres présents, tant en français qu'en allemand. L'organisation de la course de la société, l'attribution des subsides pour rénovations et constructions diverses dans les alpages et l'allocation des montants du Fonds Goetschmann pour familles d'agriculteurs de montagne méritantes sont également à citer parmi les activités du comité de la SFEA. En 2017, le comité a également validé et soutenu le dépôt de deux projets de développement économique, touristique et d'échanges de connaissance et de savoir-faire pour nos alpages et zone d'estivage (INNOREG et INTERREG). Les inspections d'alpages ont eu lieu dans la zone XIII, dite «Plasselbschlund», sur les Communes de St-Silvestre, Plasselb, Le Mouret, La Roche et Val-de-Charmey.

Dès 2017, la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) s'est réorganisée afin de mieux défendre et servir les intérêts de régions de montagne et de l'économie alpestre suisse. Pour la SFEA, cela a pour conséquence une augmentation de la cotisation à verser à son organisation faitière suisse. Afin de mieux répondre aux attentes de nos membres et de disposer de moyens financiers pour



GERANCES

assumer les nouvelles charges, il a été décidé lors de l'assemblée générale du 5 mai à Semsales, présidée par Philippe Dupasquier, d'augmenter les cotisations et de les fixer à Fr. 50.-- pour les membres individuels et à Fr. 100.-- pour les membres collectifs. A cette assemblée, les distinctions de la SSEA pour les armaillis ayant accompli un grand nombre d'années de service à l'alpage ont été attribuées à Bruno Scherwey, Esther et Bernard Purro ainsi que Jean-Paul Pharisa.

Festivités des 120 ans de la SFEA

Les 120 ans de la Société fribourgeoise d'économie alpestre ont été célébrés par l'organisation de deux évènements majeurs pour cette occasion.

La mise en avant des produits issus du fruit du travail des exploitants de nos montagnes fribourgeoises, la présentation d'un savoir-faire unique ainsi que l'affirmation de leurs qualités exceptionnelles étaient les buts visés par l'organisation d'un concours de produits d'alpages transformés à l'alpage. Plus de 100 produits, répartis en plusieurs catégories (crème, beurre, séracs, fromages frais, fromages à pâte molle, fromages à pâte dure et mi-dure, fondues, viandes fraîches, viandes transformées et miels), ont ravi les deux jurys qui ont eu le plaisir de déguster et juger ces produits de grande qualité.

Pour marquer l'évènement du 120e anniversaire de la SFEA, une grande fête sur l'alpage a été organisée les 21 et 22 juillet 2017 sur l'alpage de Vounetz à Charmey. C'est en ce lieu que plus de 400 membres de la société et invités se sont réunis le vendredi pour fêter et participer à la traditionnelle course annuelle. Sous un soleil radieux, la partie officielle, la proclamation des résultats du concours et le repas ont réuni tous les participants dans une excellente ambiance et une belle convivialité. Animations musicales, démonstration de garçons lutteurs, présentations d'animaux et informations sur la vie de la société ont complété d'une belle manière les activités de cette magnifique manifestation qui a connu un très grand succès. (FM) •

Association fribourgeoise des fermiers

Forte de 105 membres cotisants, l'Association fribourgeoise des fermiers a tenu son assemblée annuelle le 6 avril à Grandsivaz. Les comptes laissent apparaître une perte de Fr. 561.--, qui reflète assez bien ce qui manque à chaque exercice depuis un certain nombre d'années. C'est pourquoi l'assemblée accepte une hausse de la cotisation annuelle qui passe ainsi de Fr. 40.-- à Fr. 50.-- par membre. L'assemblée s'est conclue par l'intéressant point de vue du vétérinaire Bertrand Fragnière sur la campagne d'éradication de la BVD.

L'assemblée de l'Association suisse des fermiers s'est tenue à Granges (SO). Les représentants des sections régionales de fermiers y ont discuté des dispositions qui devraient figurer dans le futur guide d'estimation de la valeur de rendement agricole. Une nouvelle version de l'Ordonnance sur le calcul des fermages est en cours d'élaboration par une commission dont fait partie le président Peter Kistler. L'assemblée a accepté qu'il y soutienne une position d'ouverture envers une augmentation modérée du fermage des bâtiments neufs. (CG)

Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre

Les betteraviers fribourgeois ont tenu leurs assises annuelles le 27 janvier à St-Aubin. José Baechler succède à Yves Gaillet à la présidence de l'association. Les chiffres de la campagne 2016 sont décevants, avec un quota de sucre qui n'a pas pu être atteint. Sur Fribourg, les 1'557 ha de betteraves sucrières sont à l'origine d'un rendement moyen de 67 t/ha avec un taux de sucre à 17,4 %. En raison de la réduction continue de la marge qui reste au producteur sur la production de betteraves sucrières, il devient de plus en plus nécessaire de s'attaquer aux coûts de production. Parmi ceux-ci, les transports constituent une charge considérable et plusieurs voies sont explorées pour en réduire l'importance.

Du côté du marché du sucre, le Swissness augmente la demande; c'est pourquoi il est impératif d'être en mesure d'alimenter le marché dès la saison prochaine. (CG) •



COMMISSIONS DE L'UPF

Commission d'apiculture

En 2016, la Commission d'apiculture s'est réunie les 9 mars et 26 octobre. Les apiculteurs sont très préoccupés par la santé des abeilles. La perte d'une colonie est aussi une perte financière. Les épizooties de loques américaine et européenne ont principalement posé problème dans le district de la Singine. A cela s'ajoutent les dégâts causés par le varroa, qui a provoqué la perte de colonies dans tout le canton. En matière de produits phytosanitaires, il a été pris connaissance du prolongement du moratoire concernant les néonicotinoïdes, dont l'utilisation est interdite en agriculture. Des études menées à large échelle devront analyser l'effet de ces produits sur les abeilles. Depuis 2017, les vergers ne font plus l'objet d'une protection spéciale visant à enrayer la progression du feu bactérien. Excepté dans les districts

de la Broye et de la Veveyse, il est interdit de déplacer les colonies d'abeilles du 15 avril au 30 mai. (BA)

Commission fiscale

La Commission fiscale s'est réunie le 7 décembre pour traiter les questions en suspens concernant la pratique fiscale. Une exploitation, par exemple, ne peut être transférée dans la fortune privée qu'à partir de la cessation d'activité indépendante. Par contre, les parcelles de terrain à bâtir ou une ferme désaffectée peuvent être transférées dans la fortune privée dès l'instant où elles sont désassujetties de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Le transfert déclenche le calcul du bénéfice qui est imposé au revenu ordinaire.

D'autre part, nous avons obtenu que le montant de base déductible au revenu pour les coûts d'entretien des bâtiments passe de Fr. 20'000.-- à Fr. 25'000.--/an. Pour les montants résiduels, la comptabilisation de 50 % comme entretien et de 50 % comme valeur ajoutée est toujours acceptée. Les modifications de la législation fiscale fédérale faisant suite à la motion Leo Müller sur l'imposition des bénéfices sur les immeubles sortis de la LDFR ne sont pas encore acceptées par le Parlement fédéral. Le Conseil des Etats doit encore prendre position en 2017. (BA)

Commission de formation professionnelle

A l'occasion de la dernière édition de START! Forum des métiers en janvier 2017, la Commission de formation professionnelle de l'UPF a organisé la présentation des métiers du champ professionnel agricole. Cette manifestation est l'unique lieu de présentation d'un vaste choix d'activités professionnelles mis en place pour la préparation du futur des élèves des cycles d'orientation francophones et germanophones du canton.

Depuis le changement de loi en 2008, au niveau suisse, les coûts liés au financement de l'organisation de la formation agricole par AgriAliForm ont augmenté, tout comme les frais d'organisation des cours interentreprises en agriculture. Tant le cofinancement d'AgriAliForm que l'organisation des cours interentreprises sont à la charge de la profession. Pour garantir l'alimentation du fonds de formation agricole cantonal afin d'effectuer les tâches de formation attribuées par la Confédération, la commission a décidé d'augmenter la cotisation de Fr. 20.-- et de fixer le montant de la contribution obligatoire des exploitations agricoles fribourgeoises pour le financement du fonds de formation agricole cantonal à Fr. 50.--. Le caractère obligatoire de la contribution a été déterminé par le Conseil fédéral. (FM)

Commission fribourgeoise des cours interentreprises en agriculture

Durant l'année scolaire 2016-2017, 865 jours de cours/apprenti(e)s ont été enseignés aux élèves de 1ère et 2e année du Centre de formation des métiers de la terre et de la nature à Grangeneuve par les moniteurs de cours engagés par la Chambre fribourgeoise d'agriculture. Les 8 différents cours inter-entreprises sont chacun organisés spécifiquement pour l'enseignement de 8 sujets de formation agricole prédéfinis au niveau national. L'organisation est à mettre en place par les chambres d'agriculture dans chaque canton. Les cours ont tous été organisés par l'UPF et se sont déroulés sur le site de Grangeneuve. Ils sont structurés en collaboration avec M. Laurent Guisolan, coordinateur des cours pour la Commission fribourgeoise des cours interentreprises. (FM) •



COMMISSIONS DE L'UPF

Commission d'apiculture

Andrey Beat, CFA, secrétaire

Boschung Camille, Corpataux, président

Chassot André, CCA

Cottet Charles, 3e arrondissement forestier, Bulle

Monney Raphaël, Fiaugères

Ruggli Dominique, CCA

Jaquet Yves, inspecteur cant. des ruchers, SAAV

Commission fiscale

Andrey Beat, CFA

Glauser Fritz, UPF

Castella Benoît, EEC

Losey Michel, Sévaz

Maillard Cédric, EEC, secrétaire

Ménétrey Frédéric, CFA

Pillonel Raymond, Lully

Remy André, CFA, président

Sturny Héribert, EEC

Commission de formation professionnelle

Bise Philippe, Murist

Favre Edgar, Le Crêt

Grandgirard Pierre-André, Cugy

Linder Werner, Düdingen

Mauron Eric, Autafond, vice-président

Ménétrey Frédéric, CFA, secrétaire

Overney Frédéric, Rueyres-Treyfayes

Pochon Olivier, Châtillon

Rouiller Philippe, Romont

Schafer Thomas, Überstorf

Schöpfer Lukas, St. Antoni

Zahnd Roland, Wünnewil, président

Guisolan Laurent, invité CFTN

Horner Alexandre, invité CFTN

Ruggli Dominique, invité CCA

Commission fribourgeoise des cours interentreprises en agriculture

Linder Werner, Düdingen

Mauron Eric, Autafond

Ménétrey Frédéric, CFA, secrétaire

Overney Frédéric, Rueyres-Treyfayes

Rouiller Philippe, Romont, président

Schafer Thomas, Überstorf

Guisolan Laurent, CFTN, coordinateur invité

CCA: Centre de conseils agricoles

CFA: Chambre fribourgeoise d'agriculture

CFTN: Centre de formation des métiers de la terre et de la nature

EEC: Economie d'entreprise & comptabilité

SAAV: Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Etat des membres à fin octobre 2017

MEMBRES D'HONNEUR DE L'UPF EHRENMITGLIEDER DES FBV

Corminboeuf Pascal, Domdidier
Fasel Josef, Alterswil
Maillard Francis, Marly
Philipona Jean-Nicolas, Vuippens

DELEGUES DE L'UPF A L'ASSEMBLEE DE L'USP DELEGIERTE DES FBV AN DER VERSAMMLUNG DES SBV

Barras Isabelle, Romanens	Maudonnet Vincent, Bossonnens
Bersier Fabrice, Vesin	Ménétrey Frédéric, Vuissens
Bise Sébastien, Cheyres	Oberson Patricia, Prez-vers-Siviriez
Brönnimann Charles, Onnens	Overney Madeleine, Oberschrot
Brügger Adrian, Düdingen	Pache Philippe, Lussy
Buchs Henri, Cerniat	Perler Hans, Guschelmuth
Cotting Alexandre, Ependes	Savoy Michel, Attalens
Fasel Philipp, Alterswil	Schafer Denise, Wünnewil
Fragnière Elie, Gumefens	Schwab Friedrich, Kerzers
Gapany Olivier, Echarlens	Schwaller Bruno, Düdingen
Magnin Régis, Ursy	Spahr Daniel, St-Aubin





COMITE CANTONAL ET COMITE DIRECTEUR DE L'UPF KANTONALVORSTAND UND DIREKTIONSAUSSCHUSS DES FBV

Bapst Philippe, Ependes

* Barras Isabelle, Romanens, vice-présidente

* Bersier Fabrice, Vesin, vice-président

Bertschi Jean, Orsonnens

Brügger Adrian, Düdingen

Buchs Henri, Cerniat

Cotting René, Châtonnaye

Duc Blaise, Forel

Egger Angela, Guschelmuth

- Gapany Olivier, Echarlens
- * Glauser Fritz, Châtonnaye, président

Jungo Alain, Tentlingen

* Maudonnet Vincent, Bossonnens

Oberson Patricia, Prez-vers-Siviriez

* Perler Hans, Guschelmuth

Perrin Eric, Semsales

Riedo Norbert, Tafers

Schafer Denise, Wünnewil

Schneuwly Georges, Bösingen

Schnyder Thomas, Bösingen

Schöpfer Lukas, St. Antoni

Spahr Daniel, St-Aubin

* Yerly Gabriel, Berlens

Invités avec voix consultative:

Gäste mit beratender Stimme:

Andrey Beat, CFA/FLK

Garnier Marie, DIAF/ILFD

Krayenbuhl Pascal, SAgri/LwA

* Ménétrey Frédéric, CFA/FLK

Toffel Pascal, Grangeneuve

Chassot Baptiste, Riaz

Moser Michael, Kerzers

Zahnd Roland, Wünnewil

- * Membres du comité directeur
- * Mitglieder des Direktionsausschusses

CFA/FLK:

Chambre fribourgeoise d'agriculture Freiburgische Landwirtschaftskammer

DIAF/ILFD:

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen u. der Land- u. Forstwirtschaft

SAgri/LwA:

Service de l'agriculture Amt für Landwirtschaft

Etat des membres nommés à fin octobre 2017 Stand der gewählten Mitglieder Ende Oktober 2017

